



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Conformément à l'arrêté préfectoral **R02-2025-09-18-00004** du **18 septembre 2025**, le public est informé de l'ouverture d'une enquête publique pour le projet de création de l'association foncière pastorale autorisée Nord Caraïbes de la Martinique, sur le territoire des communes de Saint-Pierre et du Carbet, portée par la CODEM.

Cette enquête publique d'une durée de 30 jours ouvrés, se déroulera du 06 octobre 2025 au 07 novembre 2025 inclus à la mairie de Saint-Pierre, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des services. Des permanences seront également effectuées à la mairie du Carbet.

Monsieur Alain Christophe POMPIERE, désigné par le tribunal administratif de la Martinique, par décision N° E25000009/97 du 29 août 2025, procédera à l'ouverture de l'enquête publique, le 06 octobre 2025 à la mairie de Saint-Pierre, siège de l'enquête publique, aux dates et heures ci-après :

lundi 6 octobre 2025	De 8h45 à 10h45	De 11h00 à 13h00	Ouverture et permanence
lundi 13 octobre 2025	De 8h45 à 10h45	De 11h00 à 13h00	Permanence
lundi 20 octobre 2025	De 8h45 à 10h45	De 11h00 à 13h00	Permanence
mercredi 29 octobre 2025		de 8h45 à 13h00	Permanence
vendredi 7 novembre 2025	DE 8H45 à 13H00		Permanence et clôture

Le public peut prendre librement connaissance du dossier d'enquête publique et peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet en mairies de Saint-Pierre et du Carbet, ou par mail à l'adresse ci-après, avant la clôture de l'enquête publique : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr. Ces observations seront annexées aux registres d'enquête publique. Le dossier d'enquête publique est consultable sur le site internet de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) à l'adresse ci-après : <http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr> rubrique « Participation du public/Enquêtes publiques 2025 » ainsi qu'à la mairie.

La personne responsable du projet est Monsieur Jean-Marc AJANANY, directeur de la CODEM, direction@codem.pro. Toute information pourra être également demandée à Monsieur Rudy OUBLIÉ, afp@codem.pro, et à M. Philippe MATHE philippe.mathe@agriculture.gouv.fr, représentant la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la Martinique.

Les frais de publicité sont à la charge de la CODEM.

L'indemnisation du commissaire enquêteur est à la charge de l'AFP autorisée ou, à défaut d'autorisation à l'issue de la procédure, de l'État.

Pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions seront tenus d'une part, à la disposition du public, à la mairie de Saint-Pierre, à la mairie du Carbet, ainsi qu'à la DEAL Martinique aux jours et heures d'ouverture habituels et d'autre part, sur le site internet de la DEAL : <http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr> rubrique « Participation du public/Enquêtes publiques 2025 ».